

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE BOURGEOISE DE COURFAIVRE
DU LUNDI 31 JANVIER 2022, A 20H00,
A LA SALLE MIME A COURFAIVRE**

Ordre du jour :

1. Salutations et souhaits de bienvenue.
2. Désignation du président de l'assemblée et de deux scrutateurs.
3. P.V. de l'assemblée bourgeoise du 02 décembre 2020.
4. Statuer sur la demande d'avis de droit de la bourgeoisie de Courfaivre visant à la rendre indépendante de la commune mixte de Haute-Sorne.
5. Présentation de la liste des candidat-e-s à la commission bourgeoise.
6. Arrêter la liste des candidat-e-s à la commission bourgeoise en vue de leur nomination ultérieure par l'organe communal compétent.
7. Information sur le budget 2022.
8. Divers et imprévu.

Bureau de l'assemblée :

Président	:	M. Johnny Lopinat
Secrétaire de la commission	:	M. Denis Girardin
Chancelier	:	M. Raphaël Mérillat
Scrutateur	:	M. Claude Bandelier
Nombre d'ayants droit présents	:	10
Excusés	:	---
Convocation	:	publication dans le Journal officiel de la République et Canton du Jura no 2 du 20 janvier 2022 et envoi d'un tout-ménage à tous les habitants de Courfaivre

1. Salutations et souhaits de bienvenue

M. Pascal Crétin ouvre l'assemblée bourgeoise de Courfaivre. Il salue tous les membres de la part des Autorités communales et se présente.

Une minute de silence est faite en mémoire de M. Claude Tendon.

M. Crétin informe qu'il a repris les bourgeoisies l'année dernière et que la situation n'est pas très réjouissante puisque les bourgeoisies de Glovelier et Bassecourt souhaitent un avis de droit en vue de devenir indépendantes.

Il soulève le fait que les bourgeoisies sont nombreuses et que, malgré la volonté de l'exécutif, les dossiers communaux ont demandé du temps et avaient la priorité.

Maintenant que ces dossiers repris lors de la fusion sont traités, il est possible de mieux s'occuper des bourgeoisies.

2. Désignation du président de l'assemblée et de deux scrutateurs

M. Créatin demande s'il y a quelqu'un qui souhaite présider l'assemblée de ce soir ? Sur proposition de M. Pierre Tendon, M. Lopinat est nommé tacitement comme président de l'assemblée de ce jour.

M. Lopinat salue à son tour l'assistance.

C'est Monsieur Bandelier qui sera scrutateur.

3. P.V. de l'assemblée bourgeoise du 2 décembre 2020.

M. Lopinat lit le procès-verbal. Ce dernier est accepté.

4. Statuer sur la demande d'avis de droit de la bourgeoisie de Courfaivre visant à la rendre indépendante de la commune mixte de Haute-Sorne.

M. Mérillat explique que cette demande a été initiée suite à l'assemblée bourgeoise de Glovelier l'année dernière. L'assemblée bourgeoise de Glovelier a demandé de donner le pouvoir à la commission bourgeoise pour demander et suivre cet avis de droit. Cet avis sera établi en deux temps : le premier est d'accepter une offre chiffrant le coût nécessaire à l'offre de l'avis de droit. Il s'agit donc actuellement de connaître la faisabilité d'une telle démarche. Les frais pourraient donc être partagés entre les bourgeoisies et c'est pour cette raison que la commission bourgeoise de Courfaivre a été approchée par M. Créatin. Suite à son accord, il est nécessaire de faire la demande à l'assemblée pour accepter cette procédure.

M. Créatin informe que ce signal a été reçu au Conseil communal et explique qu'il faudrait refondre les règlements actuels et n'en faire plus qu'un afin d'harmoniser les pratiques qui amènent des problèmes dans la gestion des différentes bourgeoisies.

Une question est posée par M. Lopinat concernant la volonté des autres bourgeoisies de sortir de la commune mixte ? M. Mérillat répond qu'il s'agit surtout d'une volonté de pouvoir prendre plus de décisions et d'avoir une indépendance financière pour Glovelier et Bassecourt.

M. Lopinat soulève que c'est surtout Glovelier qui a intérêt à le faire si la situation financière est saine.

Suite au vote, 10 ayants droit acceptent ce point, 0 abstention et 0 refus.

La bourgeoisie de Courfaivre participera donc à la demande d'avis de droit.

5. Présentation de la liste des candidat-e-s à la commission bourgeoise.

M. Lopinat demande s'il y a eu des inscrits ? M. Mérillat répond que non.

M. Créatin informe qu'il s'agit de remplacer M. Tendon au sein de la commission bourgeoise. Le président de la commission sera nommé par cette dernière.

Une question de M. Pierre Tendon est posée sur la durée de la nomination de ce membre ? Il est répondu que c'est pour cette année uniquement étant donné que nous sommes en fin de législature. L'année prochaine, c'est toute la commission bourgeoise qui devra être renommée.

M. Lopinat demande s'il y a des gens intéressées ou non ? M. Lopinat informe qu'il est candidat.

6. Arrêter la liste des candidat-e-s à la commission bourgeoise en vue de leur nomination ultérieure par l'organe communal compétent.

M. Crétin procède au vote quant à la candidature de M. Lopinat.

Suite au vote, c'est à l'unanimité et par applaudissements que M. Lopinat est nommé.

7. Information sur le budget 2022.

M Bellè présente le budget 2022 de la bourgeoisie de Courfaivre. Il fait un petit rappel sur les principes et structures de la comptabilité.

Plusieurs points du budget sont passés en revue. La capacité financière de la bourgeoisie de Courfaivre est de CHF 5'590.00 sans s'endetter.

M. Mérillat informe que la liste des ayants droit est également en cours de traitement à la commune et revient également sur le ROAC et le fonctionnement financier au niveau des bourgeoisies. De plus, il présente les différents organes et les rôles qu'ils jouent au niveau de la bourgeoisie.

8. Divers et imprévu.

M. Bandelier demande si les comptes de la sylviculture pourraient être plus détaillés pour la commission bourgeoise. M. Bellè répond qu'il possède un tableau avec le détail et qu'il l'enverra à la commission bourgeoise.

Au nom de l'Assemblée bourgeoise

Le président

Chancelier

M. Lopinat

M. Mérillat